



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22139938

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

17 NOV. 2022

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : 0668 806 486

Nom

(en entier) : COHARVEST

(en abrégé) :

Forme légale : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Adresse complète du siège : RUE DE LA DEPORTATION 1 BTE 101 1480 TUBIZE

Objet de l'acte : DEMISSION/NOMINATION ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 03/10/2022.

A l'unanimité, l'assemblée:

1. Prend acte de la démission du gérant :

Monsieur Olivier BOSSICARD, domicilié 4 Rue du Béguinage à 7850 Enghien

L'assemblée donne décharge, pleine et entière, à Monsieur Bossicard pour son mandat exercé jusqu'à ce jour.

2. Approuve la nomination en qualité de gérants de

-Monsieur Louis Stasi, domicilié Rue Lavalle 21 à 6120 Nalinnes NN 97.0110-329.57

-Madame Sarah STASI domiciliée Rue Forestière, 76 à 6001 Marcinelle NN 981224-372.80

Ces mandats ont une durée illimitée.

3. Décide du transfert du siège, Rue de la Déportation 1 Bte 101 à 1480 Tubize à la Chaussée de Philippeville 284 C 3 à 6001 Marcinelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Le Président

La Secrétaire

L. STASI

S. STASI

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 28/11/2022 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).